

COMPAGNIE FRANCO-MAROCAINE DE FEDHALA centre nerveux de la construction de la ville et du port

S.A., nov. 1912.

CONSTITUTION

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 24 décembre 1912)

Cie franco-marocaine de Fedalah, au capital de 6 millions de francs, divisé en 12.000 actions de 500 fr. dont 6.000 d'apport attribuées à MM. J. Guibert, G. Hersent, J. Mesnier, H. Guibert, M. Cote ¹ et J. [*sic* : Georges] Thomas ². Statuts déposés chez M^e Dufour, notaire à Paris, et extrait publié dans la *Chronique industrielle* du 20 décembre 1912.

AEC 1922/479 — Cie franco-marocaine de Fedhala

47, rue de Liège, PARIS (8^e) [= [Soc. foncière de l'Indochine](#)].

Capital. — Sté an. f. le 21 nov. 1912, 6 millions de fr. en 12.000 act. de 500 fr. dont 6.000 d'apport.

Objet. — Acquisition, change, édification de tous immeubles et constructions.

Conseil. — MM. Georges Hersent, présid. ; Jean Hersent [*ép. A.-M. Thomas*], vice-présid. ; Georges Thomas, adm. dél. ; Ch. Michel-Côte, A[*lexandre*] Barbet [*Hersent*], Léon Bertrand ³.

COMPAGNIE FRANCO-MAROCAINE DE FEDHALA S.A. frse au capital de 6 MF.

¹ Charles Michel-Côte (1872-1959) : administrateur de sociétés, on le retrouve au Port de Fedhala. Il se spécialise après la Grande Guerre dans les affaires djiboutiennes et malgaches. Président du Chemin de fer franco-éthiopien de Djibouti à Addis-Abeba (1933). Voir [encadré](#).

² Georges Charles Thomas (Avranches, 1877-Sanary-sur-Mer, 1960) : fils de Gustave-Louis Thomas, négociant, et de Césarine Élisabeth Poullain. Frère de Marie-Anne, mariée à Jean-Baptiste Hersent. Polytechnicien (1898). Officier dans l'artillerie coloniale. Missions en Algérie, au Congo-Cameroun — officier d'académie à ce titre (*JORF*, 17 mai 1913) —, en Pologne (1919)... Administrateur des Mines du Djoué au Congo (1910) et de l'Afrique Minière Equatoriale (1921). Représentant du groupe Hersent dans diverses filiales : Port de Bizerte, Port de Fedhala et dérivés, et administrateur de la Société Hersent Entreprise de travaux publics et maritimes (exécution de tous travaux), elle-même (janvier 1923). Chevalier (1914), puis officier de la Légion d'honneur comme chef d'escadron à titre temporaire, en mission au Pérou (*JORF*, 24 mai et 31 décembre 1923). Chevalier du Dragon d'Annam (*JORF*, 18 mars 1920).

³ Léon Bertrand (1858-1951) : ingénieur des ponts et chaussées, il pantoufle en 1892 à la Cie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz, puis à la SCAC dont son beau-frère, Robert Galoppe, était l'un des animateurs. Il la représente notamment comme administrateur délégué (1908), puis vice-président des Phosphates de l'Océanie. Voir [encadré](#).

Sa proximité avec le groupe Hersent aux Phosphates de l'Océanie semble lui avoir valu d'autres mandats au Gaz de Rosario et à la Société foncière de l'Indo-Chine (tramways de Hanoi).

Siège social : Paris, 47, rue de Liège
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 500)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 5 à 9 membres, propriétaires de 100 actions.

HERSENT (Georges), 20, av. Émile-Deschanel, Paris ; pdt ;
HERSENT (Jean), 8, place Malesherbes, Paris ; v.-pdt ;
THOMAS (Georges), 1, r. de Courcelles, Paris ; adm. délégué ;
BARGMANN (G. [*sic : idem Annuaire 1924-1925. Mais c'est plutôt Louis : voir Qui êtes-vous ? 1924 et Annuaire valeurs AFN, 1926-1927*]), château de Boulaine, Méru (Oise) ;
MICHEL-CÔTE (Charles), 22, r. Clément-Marot, Paris ;
BARBET (Alexandre), 47, r. de Liège, Paris ;
BERTAND (Léon), 42, r. du Général-Foy, Paris ;
BUHOT (Henri), v.-pdt du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, r. Cambon.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

GORCHS-CHACOU (Félix)[SCAC], 19, r. Saint-Pierre, Neuilly-sur-Seine ;
JEAN (Hippolyte), 47, rue de Liège, Paris.

Objet : au Maroc : l'acquisition, l'échange et la prise à bail de tous immeubles ; l'édification et la transformation de toutes construc. ; l'aliénation et la location de ts immeubles ; toutes entreprises de travaux publics et privés..

Capital. — 6 MF en 12.000 act. de 500 fr. dont 6.000 d'apports

Répartition des bénéfices. — 5 % à la rés. légale, 5 % d'intérêt aux act. ; ts prélèvements p. fonds de réserve spéciale. Le solde : 90 % aux actions ; 10 % au conseil

FRANCO-MAROCAINE DE FEDHALA (*Les Annales coloniales, 7 avril 1924*)

Les assemblées générales ordinaire et extraordinaire ont eu lieu le 5 mars, sous la présidence de M. Georges Hersent, président du conseil d'administration, assisté de MM. Jean Hersent et [Félix] Gorch-Chacou, scrutateurs.

Au titre ordinaire, elle a approuvé les comptes de l'exercice 1923, ne comportant pas de répartition.

M. Léon Bertrand, administrateur sortant, a été réélu.

Au titre extraordinaire, l'assemblée a décidé de porter le capital social, actuellement du 6 millions de francs, à 9 millions de francs, par l'émission au pair de 6.000 actions de priorité 7 % cumulatifs, de 500 fr.

La souscription, réservée aux anciens actionnaires, à raison d'une action nouvelle pour deux anciennes, sera ouverte du 10 mars au 5 avril prochain.

Le rapport du conseil expose que cette opération permettra à la société de rembourser en totalité d'ici à la fin de l'année, la totalité de l'ouverture de crédit qui lui avait été consentie par un établissement financier, et atteignant 2.600.000 francs.

Elle lui permettra, de plus, de procéder, par étapes successives, à la continuation du programme d'améliorations et de mise un valeur de Fedhala, tout en conservant un fonds de roulement suffisant.

Informations financières
COMPAGNIE FRANCO-MAROCAINE DE FEDHALA
(*Les Annales coloniales*, 29 juin 1926)
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} juillet 1926)

L'assemblée générale ordinaire du 21 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1925 faisant ressortir un bénéfice de 155.368 fr. sur lequel il a été affecté 151.403 francs aux amortissements et reporté à nouveau 3.965 francs.

MM. Alexandre Barbet et Henry Buhot, administrateurs sortants, ont été réélus.

Au cours de l'exercice, la société a poursuivi l'amélioration de son domaine, qu'elle réalise par tranchés successives. À cet effet, elle a exécuté un programme de mise en valeur du quartier voisin de la plage.

Elle a, d'autre part, acheté divers terrains bien placés. D'autre part, pour continuer la valorisation du domaine social, la Société a adopté un programme de travaux nouveaux à exécuter en 1920.

Courrier du Maroc
La plage de Fedhala
(*Les Annales coloniales*, 8 mars 1927)

[...] la Compagnie franco-marocaine* [...] achève son propre lotissement sur lequel s'édifie, en ce moment, un nouveau casino flanqué d'un important hôtel, dont l'inauguration aura lieu aux premiers beaux jours. [...]

Compagnie franco-marocaine de Fedhala
(*Le Courrier maritime nord-africain*, 23 mai 1927)

Les actionnaires, réunis le 16 mai en assemblée ordinaire, ont approuvé les comptes de l'exercice 1926, qui font ressortir un bénéfice de 32.436 francs, qui, ajouté aux bénéfices reportés des exercices 1924 et 1925, s'élevant à 27.597 francs, porte leur total à 60.034 francs. Ce bénéfice a été reporté à nouveau.

Le rapport fait remarquer que le report des bénéfices antérieurs à l'augmentation du capital se monte à 593.521 francs.

Étant donné la situation de trésorerie qui ne permet aucune distribution aux actions, ce report est affecté aux réserves figurant au passif du dernier bilan pour un montant de 77.194 francs, portant ainsi ce poste de réserves à un total de 670.716 francs, sur lequel 33.535 francs seront affectés à la réserve légale, et le surplus, soit 637.180 fr., à la réserve extraordinaire.

Toutes les résolutions présentées par le conseil ont été adoptées, notamment, la réélection de M. Georges Thomas, administrateur sortant.

Au cours de l'exercice écoulé, l'aménagement du Parc des sports a été entrepris, la constitution de la société de l'hôtel et du casino de Fedhala ayant été réalisée.

Ce casino, l'hôtel et le parc des Sports seront mis en exploitation à bref délai.

La société a, d'autre part, continué la mise en valeur de son domaine. Le plan de lotissement a été étendu et modifié.

Compagnie franco-marocaine de Fedhala
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 28 mars 1928)

Les bénéfices bruts de 1927 se sont élevés à 292.385 fr. Après dotation de 100.000 fr. à la réserve extraordinaire, de 150.032 fr. aux amortissements et de 2.118 fr. à la réserve légale, le produit net, soit 40.285 fr. (contre 57.032 fr. en 1926) a été porté à la provision pour paiement futur de l'intérêt cumulatif de 7 % dû aux actions de priorité, et dont le total est de 541.552 fr.

FRANCO-MAROCAINE DE FEDHALA
(*Les Annales coloniales*, 7 décembre 1929).

L'assemblée ordinaire du 25 novembre 1929 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1928 présentant un solde débiteur de 1.795.999 fr. 52, après divers amortissements.

La palmeraie de Fédhala
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} avril 1930)

Les sociétés collaborant au développement du port et de la ville de Fédhala se proposent de créer, dans la partie sud de Fédhala, une palmeraie de plusieurs hectares, qui serait constituée par des palmiers-dattiers du Sud marocain, spécialement sélectionnés. Les plantations publiques et privées déjà réalisées à Fédhala ont d'ailleurs donné des résultats remarquables.

CIE FRANCO-MAROCAINE DE FEDHALA
(*L'Africain*, 25 juillet 1930)

L'assemblée du 9 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1929 se soldant par un bénéfice net de 542.778 francs, ramenant le déficit antérieur à 1 million 253.221 francs.

En cours de l'exercice, la société a exécuté les travaux d'urbanisme suivants : plantations d'arbres, création de rues nouvelles, travaux d'assainissement des quartiers bas de la ville.

FRANCO-MAROCAINE DE FEDHALA
(*Le Journal des débats*, 13 octobre 1931)

Une assemblée extraordinaire réunie le 9 octobre, a décidé de réduire le capital de 9 à 6 millions par réduction du taux nominal des 12.000 actions ordinaires, de 500 fr. à 250 fr. Elle a voté également l'abandon du privilège des actions de priorité par la transformation de chacune de ces dernières, d'un nominal de 500 fr. en deux actions ordinaires de 250 fr., après paiement des intérêts échus au 31 décembre 1931. Elle a enfin décidé de réaugmenter le capital de 6 à 9 millions, par l'émission de 12.000 actions ordinaires de 250 fr.

COMPAGNIE FRANCO-MAROCAINE DE FEDHALA
(*Le Temps*, 23 juin 1933)

Réunis en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de 1932 et décidé de reporter à nouveau le solde bénéficiaire de l'exercice, soit 109.388 francs. L'assemblée extraordinaire qui a suivi a porté de 9 à 12 le nombre maximum des administrateurs.

Société immobilière de Fedala
(*Le Journal des finances*, 3 février 1934)

Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie vient de participer, avec la Compagnie franco-marocaine de Fedala et le groupe Hersent, à la constitution d'une société dénommée Société immobilière de Fedala, au capital de 1.425.000 fr., divisé en 570 actions de 2.500 fr. dont 513 ont servi à rémunérer des apports.

Compagnie franco-marocaine de Fedala
(*La Journée industrielle*, 25 juin 1935)

L'assemblée ordinaire, tenue le 21 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1934 se soldant par une perte de 80.558 fr., qui vient en déduction du solde bénéficiaire antérieur de 200.898 francs.

PARMI LES PORTS MAROCAINS
FEDHALA
par Jean Odin,
sénateur de la Gironde,
membre de la Commission de la Marine
(*Les Annales coloniales*, 12 octobre 1935)

[...] À son rôle utilitaire, Fédhala joint le privilège d'offrir aux Marocains une plage séduisante et, au milieu de jardins riants, un casino très bien compris et qui seul, au Maroc français, bénéficie de l'autorisation des jeux.

yves.cordelle.free.fr/

Vendredi 10 juillet 1936

Lettre de Marguerite Hausermann, veuve, mère et belle-mère de cadres du groupe Hersent :

Quant à la Société franco-marocaine [*Cie franco-marocaine de Fedhala/Fedala ?*], dont le bureau de la rue de Londres vient de m'envoyer le CR de l'assemblée générale, je viens d'y lire 1° que les bénéfices sont affectés aux réserves, pour changer, 2° que M. Jean Hersent a donné sa démission d'administrateur et serait remplacé par la Société anonyme Hersent.. bonnet blanc, blanc bonnet, mais c'est une façon élégante de se

débarrasser d'une charge d'administrateur : actuellement, on poursuit les heureux bénéficiaires de tantièmes, qui souvent accumulent leurs rentes. Le Sénat poursuit aussi cet abus, et une intervention d'un de ses membres a donné les détails fournis par le *Crapouillot* [...].

Compagnie franco-marocaine de Fedhala
(*Les Annales coloniales*, 26 septembre 1938)

Un projet de réduction du capital de 9 millions à 3.600.000 fr., par remboursement en espèces de 150 francs par action, sera proposé à une prochaine assemblée extraordinaire.

Cie franco-marocaine
(*Les Annales coloniales*, 17 octobre 1938)

L'assemblée extraordinaire du 11 octobre a voté la réduction du capital de 5.400.000 fr., le ramenant ainsi de 9 millions à 3.600.000 fr., par le remboursement en espèces d'une somme de 150 fr. par action de 250 fr. nominal. Diverses modifications ont été apportées aux statuts.

Au lieu d'un remboursement en espèces, les actionnaires pourront recevoir par groupe de 10 actions Franco-Marocaine de Fedala, 2 actions Immobilière de Fedala et 1 action Compagnie du port de Fedala.

Suite :
1940 : dissolution.
1943 : fin de liquidation.

DOCUMENTATION

www.archivesnationales.culture.gouv.fr/camt/fr/egf/.../rosario.html?